

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 mai 2024

RÉFORME DE L’AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 2621)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 194

présenté par
Mme Colboc et M. Gaultier

ARTICLE 9 BIS

- I. – Supprimer les alinéas 89 et 90.
- II. – En conséquence, à l’alinéa 91, après le mot :
- « alinéa »
- insérer les mots :
- « du VI ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.